

**MAITRE D'OUVRAGE :** REGION GRAND EST

**INTITULE DE L'AFFAIRE :** ETAT QUANTITATIF DES RESSOURCES EN EAU DU GRAND EST - EVALUATION PROSPECTIVE 2030-2050 ET PROPOSITION D' ACTIONS

**NOM DU REDACTEUR :** ANNE CHEVALIER (SUEZ CONSULTING) / PIERRE RIGAUDIERE (SUEZ CONSULTING) / SOPHIE NICOLAI (ECO LOGIQUE CONSEIL)

**LIEU DE LA REUNION :** Chaumont (52)

**DATE DE LA REUNION :** 26/10/2021

**DATE D'ETABLISSEMENT DU COMPTE-RENDU :** 22/11/2021

**LISTE DES PARTICIPANTS :**

PRENOM - NOM	ORGANISME/QUALITE
<input type="checkbox"/> Delphine ROUSSET	Région Grand Est
<input type="checkbox"/> Benoît GRANDMOUGIN	Région Grand Est
<input type="checkbox"/> Stéphane MARTINELLI	Président de la CA de Chaumont
<input type="checkbox"/> Marie-Claude LOURECRET	CCBF
<input type="checkbox"/> Bertrand DUFRESNOY	Chambre d'agriculture 52
<input type="checkbox"/> Vincent MONTIBERT	OFB
<input type="checkbox"/> Antoine GERARD	Châlons Agglomération
<input type="checkbox"/> Eric PROBST	Maire de Viéville
<input type="checkbox"/> Mathieu VANDAELE	CD 52
<input type="checkbox"/> Charles GULLAUD	Chaumont Agglomération
<input type="checkbox"/> Lucas WOLFERT	Chaumont Agglomération
<input type="checkbox"/> Luc VAUTRIN	Maire de Mareilles
<input type="checkbox"/> Juliette COUTEAU	DDT 51
<input type="checkbox"/> Florence PERAULT	CC Vitry Champagne et Der
<input type="checkbox"/> Adeline COLLET	S3M
<input type="checkbox"/> Joël CLEMENT	SMBMA
<input type="checkbox"/> Mickaël TABOURIN	SMBMA
<input type="checkbox"/> Eric BLANCHARD	SMIPEP sud Haute-Marne
<input type="checkbox"/> Jérémy REIGNER	EPTB Seine Grands Lacs
<input type="checkbox"/> Hadrien MAURIAC	DDT 52
<input type="checkbox"/> Manon GRANGE	CA Saint-Dizier
<input type="checkbox"/> Frédéric HANDOUR	CBN Bassin Parisien
<input type="checkbox"/> Martine LHERT	VNF - UTICCB

<input type="checkbox"/> Jean-François BRAICHET	Mairie de Chanoy
<input type="checkbox"/> Michel REMOND	Fédération de pêche 51
<input type="checkbox"/> Maxime IBANEZ	Fédération de pêche 51
<input type="checkbox"/> Sabine LABOUREL	AESN
<input type="checkbox"/> Jean-Yves MARIN	Président CA Saint-Dizier et SMBA
<input type="checkbox"/> Sophie NICOLAI	Eco Logique Conseil
<input type="checkbox"/> Pierre RIGAUDIERE	SUEZ Consulting
<input type="checkbox"/> Anne CHEVALIER	SUEZ Consulting

**DOCUMENTS JOINTS :**

Fiche du diagnostic sur le secteur 22
Support de présentation du diagnostic
Support de présentation des ateliers

---

**OBJET DE LA REUNION** : Phase 2 – Atelier de concertation n°5 : Secteur 22 – Marne Amont

---

**■ Introduction**

**S. Martinelli (CA Chaumont)** accueille l'assemblée au nom de l'agglomération et de la ville de Chaumont et salue la Région Grand Est pour l'initiative sur l'étude quantitative sur l'ensemble de la région, et notamment sur les différents bassins versants concernés. Il remercie tous les collègues, services élus, représentants des différents organismes présents à cet atelier. L'étude s'intéresse à un sujet dont on ne parlait pas il y a 20 ans, mais qui a fait l'objet d'inquiétudes ces dernières années : assecs, sécheresse, voire inondations comme c'est le cas sur certaines communes de notre territoire. La ressource se raréfiant, il va sans doute falloir imaginer l'utiliser autrement. Cela pourra devenir le principal sujet des communes dans les 20 ans qui viennent. Nous ne sommes pas sur une année de sécheresse, et pourtant certains cours d'eau ont déjà atteint un niveau de début août (nous passons bientôt en novembre) : cela interroge. On a connu un assec jamais vu ces 5 dernières années. A noter également que l'on observe une variation de la population de poissons, notamment dans les cours d'eau de première catégorie, avec l'apparition des poissons blancs, qui pourrait avoir un lien avec la variation des températures.

**B. Grandmougin (Région Grand Est)** présente l'étude de la Région Grand Est qui est aujourd'hui à mi-parcours. Après un travail à grande échelle, global, une deuxième phase est en cours avec une analyse affinée sur 13 sous-bassins. Cette phase va permettre de réfléchir à des plans d'actions à mettre en œuvre sur le territoire. Le bassin de la Marne amont a été choisi, du fait notamment de la présence de barrages liés à la navigation. L'objectif aujourd'hui est donc de partager avec vous nos premiers résultats, puis de réfléchir avec vous pour la suite.

**D. Rousset (Région Grand Est)** rappelle l'appel à projet en cours.

**■ Organisation de l'atelier**

Les différentes phases de l'atelier sont présentées par Suez Consulting. L'atelier est organisé de la façon suivante :

- ▶ Présentation de la méthodologie de l'étude (*Bureaux d'études*)
- ▶ Présentation du diagnostic posé sur le secteur 22 (*Bureaux d'études*)
- ▶ Echanges et questions sur le diagnostic
- ▶ Présentation des ateliers (*Bureaux d'études*)
- ▶ (Pause)
- ▶ Ateliers (4 groupes répartis par thématiques)
- ▶ Restitution des ateliers par les rapporteurs

**■ Présentation de la méthodologie de l'étude**

**P. Rigaudière (Suez Consulting)** rappelle les différentes étapes de l'étude ainsi que la méthodologie appliquée lors de l'élaboration de bilans entre besoins et ressources au niveau des 35 secteurs définis

sur le territoire de la région Grand Est (Cf. support de présentation). L'étape 2, qui s'ouvre avec ces ateliers, doit permettre de développer une stratégie d'adaptation argumentée au niveau d'une douzaine de secteurs identifiés. Cette stratégie est élaborée en concertation avec les acteurs locaux afin que leurs avis et idées puissent être recueillis, de sorte que les bureaux d'études puissent aboutir en fin d'année à un programme d'actions partagées par l'ensemble des acteurs.

### ■ Présentation du diagnostic réalisé sur le secteur 22– Marne-Amont

**P. Rigaudière (Suez Consulting)** et **S. Nicolai (Eco Logique Conseil)** présentent le diagnostic résultant sur le secteur 22 – Marne-Amont (Cf. support de présentation). Chaque acteur présent dans l'assemblée dispose d'une fiche diagnostic reprenant l'ensemble des résultats présentés.

### ■ Echanges et questions à propos du diagnostic présenté

**H. Mauriac (DDT 52)** s'interroge sur la diminution de la population continue sur 2030-2050, alors que les besoins sont à peu près constants dans le futur.

⇒ **S. Nicolai** : effectivement les besoins restent stables du fait de la prise en compte de l'évolution des piscines, et de seuils posés pour la consommation domestique.

**A. Gérard (Châlons Agglomération)** : comment le choix des zones homogènes a-t-il été fait ? En fonction des plus grosses tensions ? Les secteurs non retenus ne sont pas concernés par des tensions ?

⇒ **P. Rigaudière (Suez Consulting)** : plusieurs critères ont été retenus. Les secteurs couverts par des études en cours sur la ressource n'ont pas été retenus car des démarches sont déjà engagées en ce sens. Il y a aussi une volonté de retenir différents niveaux de tension afin d'avoir un panel représentatif.

⇒ **B. Grandmougin (Région Grand Est)** : En revanche, les indicateurs présentés sont disponibles sur l'ensemble des zones homogènes. Sur l'arc de la Craie, une étude volume prélevable vient de démarrer.

**M. Vandaele (Conseil départemental 52)** : comment explique-t-on que les retours au milieu naturel sont plus élevés que les prélèvements ?

⇒ **P. Rigaudière (Suez Consulting)** : cela vient du mode d'alimentation du lac réservoir (une partie du prélèvement été effectué sur secteur de la Blaise). Par ailleurs, il existe une marge d'erreur du fait des bases de données utilisées globales non complètes à ce jour.

**M. Tabourin (SMBMA)** : vous indiquez que les prélèvements pour l'électricité sont neutres. Mais tient-on compte de l'évaporation dans les retenues ?

⇒ **P. Rigaudière (Suez Consulting)** : pour l'hydro-électricité, à partir du moment où il n'y a pas de stockage d'eau, on considère que le prélèvement et le rejet se font au même endroit, donc que cela ne se voit pas dans le bilan. On peut perdre un peu d'eau par évaporation, mais cela n'est pas pris en compte dans le calcul réalisé à l'échelle régionale.

⇒ **B. Grandmougin (Région Grand Est)** : par contre l'évaporation a été prise en compte sur les grandes surfaces en eau, équivalente à un prélèvement.

**J.-Y. Marin (Président agglomération St Dizier) :** comment se font les rejets vers la nappe ? Connait-on la source des principaux rejets vers la nappe ?

- ⇒ **P. Rigaudière (Suez Consulting) :** Il existe un mécanisme d'infiltration des canaux vers la nappe qui est pris en compte ici. Nous n'avons pas le détail pour cette zone homogène, mais à l'échelle de la Région il y a effectivement des industriels qui rejettent dans la nappe
- ⇒ **J.-Y. Marin :** cela dépend aussi de la manière dont on considère le souterrain (je pense notamment aux nappes)
- ⇒ **P. Rigaudière :** pour nous, la nappe correspond à tous les compartiments en sous-sol indistinctement.

**P. Rigaudière** ajoute en complément de la présentation qui a été faite que deux horizons opérationnels 2030/2050 ont été choisis par la région. Dans les mois qui viennent, la région va compléter l'analyse à la fin du siècle, avec des tensions qui pourraient encore s'aggraver : potentiellement la pluviométrie pourrait commencer à diminuer et les températures à augmenter, ce qui devrait avoir un effet amplificateur des modifications du cycle hydrologique.

**M. Tabourin (SMBMA) :** Avez-vous identifié l'impact sur les assecs causés par les changements climatiques observés ces dernières années ?

- ⇒ **P. Rigaudière (Suez Consulting) :** le comptage des assecs sur les dernières années a été fait en première partie d'étude, avec des assecs 2018-2019 plus critiques que ceux des années précédentes. Des études affinées (impact sur les relations nappes/rivières, impact sur le cycle hydrologique) pourraient être menées de manière locale.
- ⇒ **V. Montibert (OFB) :** il existe des stations de l'observatoire national du débit des cours d'eau (ONDE) sur le département de la Haute Marne. Ces 5 dernières années, on a observé des records d'assec, notamment sur le Rognon ce qui n'avait jamais été vu. Cela provoque des effets sur l'écologie. On a intensifié les périodes de relevés de mars à octobre et on observe que des cours d'eau sont à des stades critiques sur cette période étendue. Si, comme il est indiqué dans la fiche, on constate une augmentation sensible des périodes d'assec, certains prélèvements ne pourront pas se faire. Plusieurs communes sont déjà alimentées régulièrement par camions citernes pour faire face à des pénuries.

**F. Handour (Conservatoire botanique du Bassin parisien) :** l'évolution des quantités va avoir un impact sur la qualité, se répercutant de fil en aiguille sur la quantité.

- ⇒ **P. Rigaudière (Suez Consulting) :** la volonté de la région est de produire une première « quantité », sans traiter l'aspect qualité, même si celui-ci est tout aussi important. L'intérêt de l'étude est de faire un constat sur ce thème. Si des besoins spécifiques apparaissent sur les autres thématiques, d'autres études pourront être menées.
- ⇒ **B. Grandmougin (Région Grand Est) :** la volonté est d'obtenir une vision globale puis d'affiner de plus en plus.

**F. Handour (Conservatoire botanique du Bassin parisien) :** la capacité épuratoire des cours d'eau se retrouve diminuée quand on observe un manque d'eau.

- ⇒ **V. Montibert (OFB)** : la problématique des collectivités est liée à la quantité mais, quand la nappe remonte, elle est polluée par l'azote. L'eau est disponible mais on ne peut plus la distribuer car sa qualité est mauvaise.
- ⇒ **B. Grandmougin (Région Grand Est)** : Il convient effectivement d'optimiser la gestion azotée.

**V. Montibert (OFB)** : Est-il prévu de définir un programme d'actions ? Une modélisation sera-t-elle faite de ces actions ? Pourra-t-on voir un aperçu de l'effet de ces actions ?

- ⇒ **P. Rigaudière (Suez Consulting)** : L'objectif de l'étape 2 est de définir des programmes d'actions en réponse au diagnostic. Un certain nombre de mesures qui auront un effet quantitatif important seront étudiées pour voir si elles rééquilibrent les bilans.

**E. Blanchard (SMIPEP sud Haute-Marne)** : est-ce que l'occupation des sols a été prise en compte dans votre étude ? Les évolutions futures ont-elles été prises en compte pour voir leurs effets sur les bilans hydriques (retournement de prairie notamment) ?

- ⇒ **P. Rigaudière (Suez Consulting)** : l'occupation des sols a été prise en compte dans les bilans hydriques sur la période actuelle, mais pas ses évolutions futures. Cela pourrait effectivement être intéressant.
- ⇒ **V. Montibert (OFB)** : le retournement de prairie est vraiment problématique, car elles ne jouent plus le rôle de bande tampon. Ce qu'on a observé ces dernières années, c'est que l'eau n'est plus disponible quand on en a besoin.

**M. Tabourin** : à l'issue de l'état des lieux, y aura-t-il des axes /proposition d'action par rapport aux ressources en eau ?

- ⇒ **P. Rigaudière (Suez Consulting)** : en effet, cela va vous être présenté tout de suite.

### ■ Présentation du déroulé des ateliers

**P. Rigaudière (Suez Consulting)** rappelle l'objectif de la phase 2 : la construction d'une stratégie d'adaptation sur chacun des secteurs étudiés suite au diagnostic établi sur la zone homogène. Les types de solutions envisagées concernent :

- ▶ Des solutions d'économie d'eau ;
- ▶ Des solutions d'adaptation ;
- ▶ Des mesures de restauration des fonctionnalités des écosystèmes et des paysages ;
- ▶ Eventuellement, la mise en place de mesures plus structurantes.

Les trois premières catégories étant celles à privilégier aujourd'hui. Ces solutions devront être argumentées sur les aspects techniques, économiques et environnementaux.

L'objectif, après avoir présenté et échangé sur le diagnostic réalisé sur ce secteur, est de dégager les enjeux et problématiques du secteur, afin de valider en concertation une stratégie à l'échelle de ce territoire. Le bureau étude a travaillé à l'échelle régionale, et n'a pas une connaissance du territoire telle que celle des acteurs ici assemblés. Cet atelier apparaissait donc nécessaire afin d'alimenter la réflexion.

Il convient de retenir que les mesures d'économie d'eau sont les solutions les plus importantes, que la Région aimerait appuyer. Ce sont des mesures qui concernent l'ensemble des usagers, et qui seront nécessaires. Le but est d'aboutir à des mesures d'économie par usages, dont les bureaux d'études tenteront d'appréhender les impacts économiques.

Les solutions d'adaptation au changement climatique devront également être envisagées : sécurisation des réseaux AEP, gestion collective, changement des techniques culturales etc. Une série de solutions précises va être présentée par la suite à l'assemblée, qui pourra lors des ateliers faire remonter aux bureaux d'études son avis sur ces mesures, ainsi que la meilleure manière de les adapter sur ce territoire.

Des solutions de restauration des fonctionnalités des écosystèmes, en lien aujourd'hui avec le thème de la ressource, sont également à l'étude : ralentir les écoulements, retenir l'eau au maximum, favoriser l'infiltration.

Enfin, des solutions plus lourdes et structurantes restent aujourd'hui à imaginer. Ce sont des mesures nécessitant des fonds plus importants, plus difficiles et longues à mettre en œuvre, mais qu'il est tout à fait possible d'évoquer dès aujourd'hui.

Afin d'identifier les actions possibles sur le secteur Marne amont, quatre ateliers sont proposés :

- ▶ AEP et eaux industrielles ;
- ▶ Milieux naturels et biodiversité
- ▶ Canaux et barrages ;
- ▶ Prospective et défis.

Pour chacun d'entre eux, une trame est présentée mais reste indicative (Cf. Support de présentation). Il est demandé aux acteurs du secteur de faire remonter leurs avis concernant les solutions proposées, celles qui ont déjà été testées et celles que l'assemblée souhaiterait voir testées. Il serait également intéressant d'identifier qui sera en mesure de porter ces mesures.

Il est demandé aux acteurs présents de se répartir dans les trois ateliers. Pour chacun des ateliers, un rapporteur aura la charge de synthétiser et restituer devant l'assemblée les résultats des échanges.

## ■ Synthèse des ateliers par les rapporteurs

### ■ **Atelier AEP et eaux industrielles**

La zone homogène est composée de territoires ruraux, disposant de services d'eau AEP et réseaux anciens sur lesquels peu de maintenance et de renouvellement de réseaux sont observés, ce qui génère des fuites conséquentes.

#### Solutions évoquées :

- Recherche de fuite : axe principal pour les économies d'eau,
- Installation de compteurs pour développer la sectorisation,
- Kits hydro-économiques : partie « mousseur » pour limiter la consommation au quotidien des habitants, (les kits chasse d'eau ont moins convaincu),

- Récupération de l'eau de pluie et intégration de cette thématique dans le PLUi : obligation pour les nouvelles constructions. Son utilisation pour les toilettes / chasses d'eau / arrosage serait intéressante, mais il est difficile de l'imposer à cause du coût (réseau distinct),
- Sur la partie production : on observe quelques ouvrages qui sont en manque de maintenance, notamment des forages, et qui génèrent une perte de production. Quelques programmes de nettoyage ont montré des résultats importants. Mais pour les sources, le débit est plus complexe que sur un forage.
- Perspective 2030-2050 : évolution des conso industrielles : deux nouveaux sites importants qui vont peut-être modifier les consommations.
  - **Atelier milieux naturels et biodiversité**
- Plusieurs cours d'eau ont subi des assècs en Haute Marne, notamment la Suize. Les têtes de bassin sont en forte tension. Les curages ont enlevé le matelas alluvionnaire et il y a à présent une infiltration directe de la zone karstique.
- De nombreux cours d'eau ont été déplacés pour exploiter les parcelles agricoles adjacentes dans les années 50 et 90. De ce fait, ces cours d'eau ne sont plus en contact avec la nappe alluviale.

#### Actions :

- Remettre les cours d'eau dans leur ancien tracé : travaux simples mais difficile à mettre en œuvre du fait que les cours d'eau ne sont pas domaniaux (99%) : il est nécessaire d'obtenir les autorisations des propriétaires, premier point de blocage.
- Renaturation : il n'est pas nécessaire de réaliser tous les effacements d'ouvrage. Il y a un aspect patrimonial à conserver et les décisions doivent se faire en concertation.
- Empêcher le bétail d'accéder aux cours d'eau pour limiter le prélèvement et le tassement du fond (difficultés à prévoir avec le monde agricole sur ce thème).
- Rejets des STEP dans les cours d'eau : les rejets sont dimensionnés pour être absorbés dans un certain milieu récepteur, mais s'il n'y a plus de débit cela augmente la pollution.
- Inventaire des ZH à faire (aujourd'hui diagnostic en cours, mais uniquement sur des critères botaniques, pas d'analyse de la pédologie).
- Changements agricoles : on observe une baisse des élevages actuellement et une augmentation du retournement des prairies. On assiste au développement des monocultures pour les méthaniseurs (on pourrait envisager d'utiliser les prairies permanentes pour les alimenter mais le rendement serait inférieur). Les cultures retiennent moins l'eau au niveau des parcelles que les prairies.
- L'année dernière, VNF a été obligé d'arrêter les prélèvements (peu de navigation a priori, 4/5 bateaux par semaine pour l'industrie, le reste pour la plaisance). Il y a beaucoup de fuites et de problèmes d'imperméabilisation.

#### ■ Atelier canaux et barrages

- L'atelier s'est surtout focalisé sur le canal entre Champagne et Bourgogne qui traverse toute la Haute-Marne. Les barrages de la Liez, Charmes et la Mouche servent à alimenter les canaux.
- Les impacts sont ressentis jusqu'au nord de Chaumont quand les relâches dans les cours d'eau sont réalisées.
- Les problèmes actuels concernent essentiellement les 3 barrages qui ont connu un abaissement des cotes d'exploitation (sécurité, travaux à réaliser). Si l'on pouvait retrouver les cotes originelles, cela permettrait de mieux contrôler la situation en période d'étiage.
- Les fuites en surface (aux ouvrages) dans les biefs nécessitent un travail de repérage fait par VNF, mais également des travaux ponctuels de réparation qui sont assez lourds.
- Une démarche d'instrumentation des prises d'eau pour mieux suivre les prélèvements et les rejets est en cours. L'amélioration du suivi hydraulique permettrait de garder l'eau dans les biefs.
- Les niveaux d'exploitation sont difficiles à modifier car il convient de respecter le besoin pour l'usage commercial et ce point est éminemment politique. La prise d'eau de Musset-sur-Rognon est un point particulier sur le canal et la navigation. C'est une zone sensible pour l'alimentation du canal au niveau de Joinville.

#### ■ Atelier prospectives & défis

##### Enjeux et nouveaux usages :

- Les réseaux AEP ruraux sont souvent difficiles à gérer. Ils desservent une population disséminée et peu nombreuse. Ils ont du mal à faire face à certains pics de demande parce qu'ils n'ont aucune marge de manœuvre. On constate notamment que, du fait de situations d'assecs des cours d'eau, l'abreuvement du bétail se reporte sur l'AEP en été, ce qui crée des pics difficilement gérables sur certains secteurs.
- Concernant l'agriculture, la question de l'irrigation ne doit pas être un tabou ni une panacée. On constate une relocalisation forte des productions maraîchères sur certains secteurs qui implique des besoins nouveaux en irrigation (mais aussi en drainage). Dans le secteur l'irrigation des grandes cultures n'est clairement pas rentable économiquement, elle n'est donc pas pratiquée. Il est cependant difficile de faire des prévisions sur l'évolution de l'irrigation, parce que des facteurs trop nombreux interviennent, au sein desquels la rentabilité des cultures irriguées reste la question centrale.
- Il existe un projet d'abattoir départemental en remplacement de l'existant. Il devrait cependant consommer moins d'eau que l'actuel, du fait des nouvelles normes.

##### Pistes pour des économies d'eau :

- Reporter une partie de l'abreuvement du bétail sur une autre ressource que l'AEP constitue une problématique émergente. Concernant l'abreuvement du bétail, la solution des bâches souples est intéressante, elle se heurte cependant souvent à des problèmes de potabilité. Couplée à la mise en place de citernes et récupérateurs, ce type de solutions est cependant un plus pour passer des caps difficiles et soulager les réseaux en cas de besoins ponctuels lourds.

- Concernant l'AEP, il existe un manque de documents de planification (par exemple pour prévoir des zones qui ne seront pas desservies). Le traitement des fuites constitue un autre enjeu majeur.
- Le développement des interconnexions est également jugé essentiel. Il se heurte cependant au problème du coût, mais aussi à celui de la simultanéité des crises sur les ressources contiguës. Les travaux d'interconnexion s'avèrent souvent non rentables pour les populations desservies.
- Les agriculteurs devraient faire une analyse de leurs besoins avant de s'agrandir ou de faire évoluer leurs activités.
- Il faut mettre l'accent sur les fuites des réseaux, dont beaucoup aujourd'hui sont vieillissants et dégradés. Ce type d'approche, couteux sur les petits réseaux ruraux, est encore très peu développé.
- Il est intéressant, bien sûr, d'économiser les eaux domestiques et les eaux pluviales (en distinguant le privé du public). Ceci dit, les aides manquent et ces procédés sont encore assez mal connus.
- Les industriels font des efforts... mais pas tous. Il serait intéressant de disposer de plus de leviers pour limiter les consommations.

#### Gouvernance :

- Il faut augmenter les moyens de gestion de crise. Avant, il y avait peu de crises sur le territoire, aujourd'hui, elles se multiplient.
- La planification (schéma directeurs...) manque également. Elle permettrait d'apporter des réponses efficaces sur la gestion de la ressource.
- S'appuyer sur des études PTGE et sur les PLU semble une solution adaptée et à la bonne échelle.
- Cela serait une bonne idée de revenir aux zonages de distribution d'eau, de manière à attribuer une ressource et un potentiel à chaque sous-secteur. Cela guiderait les prélèvements et les nouvelles implantations, en permettant de circonscrire et programmer. Une telle approche était prévue dans la loi de 2006. Portés par les collectivités, de tels zonages constitueraient des outils efficaces et adaptés.
- La gouvernance est aujourd'hui totalement cloisonnée par sous-secteurs, ce qui génère beaucoup d'inertie. Avec la loi Notre, cela devrait progressivement s'améliorer mais la situation d'aujourd'hui est loin d'être optimale. Le processus va être long : il faut remonter les compétences aux intercommunalités. Sur la partie Marne amont, les communes s'organisent. Il y a moins de structures ce qui permet d'être plus efficaces. Peu d'économies d'échelle sont réalisées aujourd'hui. En conclusion : il faudrait un SAGE....

#### ■ Conclusion de l'atelier

**M. Grandmougin (Région Grand Est)** remercie l'assemblée d'être venue. Il apprécie la qualité des échanges. Des pistes intéressantes ont été évoquées et les bureaux d'étude vont les assimiler et revenir vers les acteurs pour présenter ces plans d'action.

Les données disponibles, peuvent être consultées à partir du lien figurant au dos de la plaquette.